



VILLE DE
HOUILLES

VILLE DE HOUILLES - EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

—
SÉANCE DU 31 MAI 2023

—
DCM 23/063

VIE ASSOCIATIVE – Attribution d'une subvention exceptionnelle
au Comité de Jumelage

—
République française

Département
des Yvelines

Canton de Houilles

—
Le Conseil municipal
se compose
de **39 membres**

Le nombre
des Conseillers
municipaux en
exercice est de **39**

Le 27 juin 2023 à 19h01, le Conseil Municipal de la Commune de Houilles s'est réuni dans la salle Schœlcher en Mairie, en présence du public et avec retransmission en direct sur le site Facebook de la Ville, sous la présidence de Monsieur Julien CHAMBON, Maire de Houilles. (Convocation et affichage effectués le 21 juin 2023).

PRÉSENTS :

M. CHAMBON Julien, M^{me} SIMONIN Elsa, M^{me} LABUS Ewa, M. BATTISTINI Clément, M. CHAMBERT Julien, M. MIQUEL Pierre, M. HAUDRECHY Christophe, M. SEKKAI Hadji, M. MAGA Sylvère, M^{me} PRIM Céline, M^{me} OROSCO Claire, M^{me} CHATELLET Brigitte, M. de CAMARET Gilles, M^{me} HERREBRECHT Christine, M^{me} LECLERC Céline, M^{me} LE LANN CONSTANS Isabelle, M. BORDES Joël, M. ROUSSET Serge, M^{me} RIBAUTE PICARD Delphine, M. CADIOT Laurent, M. HÉRAUD Christophe, M^{me} COLLET Jennifer, M. GOUT Christophe, M. LECLERC Grégory, M. CADIOU Patrick, M. MÉGRET Olivier, M^{me} DUPLA Marie-Chantal, M^{me} BELALA Monika.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

- M^{me} MARTINHO Sandrine par M^{me} PRIM Céline
- M^{me} DUBOIS-LOYA Catherine par M. CHAMBERT
- Mme COLLET Marina par M. BATTISTINI Clément
- M^{me} DUFOUR Florence par M^{me} LABUS Ewa
- M^{me} BROUTIN Gaëlle par M. HAUDRECHY Christophe
- M^{me} GOUAR Saara par M^{me} CHATELLET Brigitte
- M. SIMONIN Sébastien par M^{me} SIMONIN Elsa
- M. FONTANA Alexandre par M. DE CAMARET Gilles
- M. BERTRAND Romain par M. GOUT Christophe
- M^{me} PRIVAT Christine par M^{me} COLLET Jennifer
- M^{me} MICHEL Fleur par M. LECLERC Grégory

ARRIVÉES EN COURS DE SÉANCE :

- M. Sylvère MAGA, à 19h06 (a pris part à tous les votes)
- M^{me} Céline LECLERC, à 19h06 (a pris part à tous les votes)

DÉPART EN COURS DE SÉANCE :

/

ABSENCE :

/



VILLE DE HOUILLES - CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 JUIN 2023

VILLE DE
HOUILLES

—
DCM 23/063
VIE ASSOCIATIVE

—
**Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle
au Comité de Jumelage**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2122-21,

Vu la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,

Vu le Décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Considérant que le Comité de Jumelage de Houilles organise, en collaboration avec deux clubs sportifs oivillois un week-end d'échanges sportifs du 23 au 25 juin 2023,

Considérant que cette manifestation ouverte à tous, s'inscrit dans le projet municipal de « Houilles Terre de Jeux » et a pour objectif de faire vivre le jumelage,

Considérant que pour mener à bien cet évènement, le Comité de Jumelage a sollicité le soutien financier de la Ville d'un montant de 5 975 €,

Considérant qu'une subvention de 2 000 € a déjà été versée pour ce projet,

Considérant qu'au regard de l'intérêt communal de ces évènements, il est proposé d'attribuer à cette association une subvention exceptionnelle d'un montant de 3 000 €,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,

Article 1^{er} : **AUTORISE** Monsieur le Maire à attribuer une subvention exceptionnelle de 3 000 € au profit de l'association Comité de Jumelage de Houilles (CJH).

Article 2 : **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal : Service : 10 ;
Nature : 6574 ; Fonction : 400.

Ville de Houilles

Les formalités de l'article L2131-1 du CGCT
ont été accomplies pour le présent acte.

AR. délivré le : 30 juin 2023

Publication effectuée le : 30 juin 2023

Exécutoire ce jour : 30 juin 2023

**Le Maire,
Conseiller départemental des Yvelines,**



Julien CHAMBON